

PV du conseil municipal du 24 avril 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Venteuges s'est réuni lors d'une séance ordinaire le 24 avril 2026 à vingt heures sous la Présidence de M AUBAZAC Michel, le Maire. Les convocations ont été transmises le 20 avril 2026 par voie électronique

Membres présents : M Michel AUBAZAC, M Christian ROUX, Mme Joëlle CUBIZOLLES, M Yanick PLANCHETTE, M Franck GAILLARD, Mme Sandrine HURTRER, M Xavier LAURENT, Mme Sandrine PLANCHETTE, Mme Lise AUBAZAC, Mme Julie CHARBONNIER

Membre absent : M Nicolas LAURENT

Madame Lise AUBAZAC a assuré le rôle de secrétaire de séance

Sur 11 membres, 10 étaient présents à l'ouverture de la séance, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer

M Nicolas LAURENT a donné procuration à Mme Julie CHARBONNIER

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du 21 mars 2026
- Approbation du PV du 19 janvier 2026
- Approbation du PV du 12 décembre 2025
- Vote des comptes financiers unique 2025
- Affectations des résultats de fonctionnement 2025
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote des budgets primitifs 2026
- Fongibilité des crédits
- Subventions aux familles pour les voyages scolaires
- Remboursement emprunt court terme
- Changement du statut fiscal pour les coupes de bois
- Validation du devis de l'hydrogéologue pour projet d'amélioration du chemin forestier Sapin du Brignon
- Désignation d'un référent déontologue
- Désignation des membres CCID
- Désignation des membres commission de contrôle de la liste électorale
- Désignation d'un correspondant défense

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Lise AUBAZAC est désignée secrétaire de séance

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

2- Approbation du PV du 21 mars 2026

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

3- Approbation du PV du 19 janvier 2026

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	2 (M Christian ROUX, Mme Lise AUBAZAC)

4- Approbation du PV du 12 décembre 2025

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	2 (M Christian ROUX, Mme Lise AUBAZAC)

5- Vote du compte financier unique 2025 Budget Panneaux photovoltaïques

Considérant qu'après les conditions d'exercice du budget 2025 aient été exposées au conseil municipal, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la Présidence de Monsieur ROUX Christian, 1^{er} Adjoint.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 512.30		21 702.43		24 214.73
Opérations de l'exercice	21 185.89	20 737.22	5 245.00	10 863.48	26 430.89	31 600.70
TOTAL	21 185.89	23 249.52	5 245.00	32 565.91	26 430.89	55 815.43
Résultats de clôture		2 063.63		27 320.91		29 384.54
Restes à réaliser						

Considérant les éléments susvisés :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du 1^{er} Adjoint :

- **ARRETE** les résultats reportés, les opérations de l'exercice
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

6- Vote du compte financier unique 2025 Budget Chaufferie

Considérant qu'après les conditions d'exercice du budget 2025 aient été exposées au conseil municipal, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la Présidence de Monsieur ROUX Christian, 1^{er} Adjoint.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			1648.82			
Opérations de l'exercice	10 944.41	10 980.21	7678.23	9 588.98		
TOTAL	10 944.41	10 980.21	9 327.05	9 588.98	20 271.46	20 569.19
Résultats de clôture		35.80		261.93		297.73
Restes à réaliser						

Considérant les éléments susvisés :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du 1^{er} Adjoint :

- Arrête les résultats reportés, les opérations de l'exercice
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

7- Vote du Compte financier unique 2025 Budget principal

Considérant qu'après les conditions d'exercice du budget 2025 aient été exposées au conseil municipal, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la Présidence de Monsieur ROUX Christian, 1^{er} Adjoint.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		240 484.23	274 477.14		274 477.14	240 484.23
Opérations de l'exercice	337 343.64	444 974.34	606 477.92	780 819.00	943 821.56	1 225 793.34
TOTAL	337 343.64	685 458.57	880 955.06	780 819.00	1 218 298.70	1 466 277.57
Résultats de clôture		348 114.93	100 136.06			247 978.87
Restes à réaliser			63 689.12	146 086.57		82 397.45

Considérant les éléments susvisés :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du 1^{er} Adjoint :

- Arrête les résultats reportés, les opérations de l'exercice

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

8- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 Budget Panneaux photovoltaïques

Report du résultat en fonctionnement : 2063.63€

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

9- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 Budget Chauffage

Report du résultat en fonctionnement : 35.80€

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

10- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 Budget principal

Affectation en investissement : 17 738.61€

Report en fonctionnement : 330 376.32€

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

11- Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 27,21%
- Taxe foncière (non bâti) : 44.93%
- Taxe d'habitation : 4.75%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux pour l'année 2026

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

12- Budget primitif 2026 Panneaux photovoltaïques

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif panneaux photovoltaïques 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 19 568.63€
- Section d'investissement : 34 836.91€

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1(Nicolas LAURENT)	1 (Julie CHARBONNIER)

13- Budget primitif 2026 Chaufferie

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif chaufferie 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 14 559.80€
- Section d'investissement : 8 455.83€

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	2 (Nicolas LAURENT, Julie CHARBONNIER)

14- Budget primitif 2026 principal

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif principal 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 767 741.26€
- Section d'investissement : 906 014.94€

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1(Nicolas LAURENT)	1 (Julie CHARBONNIER)

15- Fongibilité des crédits

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal, le budget annexe panneaux photovoltaïques et le budget annexe chaufferie.

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

16- Subventions aux familles pour les voyages scolaires

Le conseil municipal décide de verser aux familles, ayant leur résidence principale sur la commune et ayant des enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège 25% du reste à charge pour les voyages scolaires 2025-2026.

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

17- Remboursement par anticipation emprunt court terme

Le maire rappelle qu'un emprunt court terme de 150 000€ avait été souscrit en 2024 dans l'attente des subventions d'investissement et du FCTVA. Ayant reçu les subventions attendues, il convient de rembourser l'emprunt court terme

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le maire à rembourser par anticipation l'emprunt court terme souscrit auprès du crédit Mutuel sous le n° 10278 07211 00020846907 d'un montant de 150 000€ selon le décompte de remboursement anticipé annexé à la présente délibération
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

18- Changement de régime de TVA coupes de bois – création d'un service assujetti à la TVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer de régime de TVA pour les coupes de bois.

Actuellement, la commune et les sections appliquent le régime du remboursement forfaitaire agricole (RFA), mais il est nécessaire qu'elles appliquent à compter du 1^{er} Mai 2026 le régime simplifié agricole (RSA).

Ainsi, les ventes seront soumises à la TVA, et la commune et les sections seront assujetties redevables. Elles devront collecter la TVA sur leurs ventes de bois et la reverser au Trésor Public. Elles pourront également prétendre au remboursement de la TVA acquittée sur leurs achats dans le cadre de leurs activités sylvicoles.

Il est donc nécessaire de créer un service assujetti à la TVA, dans le budget principal de la Commune, avec une déclaration de TVA trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le changement de régime de TVA et le passage au régime simplifié agricole pour les sections et la commune de Venteuges à compter du 1^{er} Mai 2026
- **ACCEPTE** la création d'un service assujetti à la TVA dans le budget principal de la Commune avec une déclaration de TVA trimestrielle

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce changement de régime de TVA.

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

19- Devis hydrogéologue pour projet d'amélioration du chemin forestier sapin du Brignon

Le maire rappelle le projet d'amélioration du chemin forestier du sapin du Brignon. Etant donné la proximité des captages et des sources d'eau potable, il est demandé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région Auvergne Rhône Alpes, un avis hydrogéologique avant de débiter les travaux pour la protection de la ressource, ainsi que pour assurer un suivi pendant les travaux.

Le maire présente le devis de l'hydrogéologue agréé M. Bernard MONTORIER, société Sous Terrain

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE le devis de la société sous terrain pour les prestations suivantes :

- Visite du site 350€ HT
- Rédaction d'une note hydrogéologique et d'un dossier loi sur l'eau : 390€HT
- Phase travaux, accompagnement et suivi début de chantier : 350€ HT
- Visite de fin de chantier : 350€ HT

AUTORISE le maire à signer le présent devis

AUTORISE le maire à payer toute visite supplémentaire nécessaire au tarif de 350€ HT et tout compte rendu supplémentaire au tarif de 240€ HT

PREVOIT les crédits au budget

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

20- Désignation d'un référent déontologue

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur DELAY André est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail afdelay@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante 215 rue de la mairie 43170 VENTEUGES

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

21- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650, relatif à la Commission Communale des Impôts directs,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en double

Considérant que cette liste doit comporter 24 noms.

Considérant que la Direction Départementale des Finances Publiques procède ensuite à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi cette liste

Considérant que le maire est président de droit de la Commission Communale des Impôts directs.

La Commission Communale des Impôts directs donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle comprend le maire en tant que président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée de leur mandat est équivalente à celle du mandat du conseil municipal. Elle se réunit une fois par an, généralement en mars, hors année électorale.

Le conseil doit proposer une liste élargie de 24 personnes. L'administration fiscale retiendra finalement les 6 titulaires et 6 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve la liste de contribuables ci-dessous

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - Mme LAURENT Emilie | - Mme AUBAZAC Céline |
| - M ROUX Christian | - Mme CUBIZOLLES Joëlle |

- M AUBAZAC Jean-Pierre
- Mme REDON Sylvie
- M PLANCHETTE Yanick
- M AUBAZAC Guillaume
- Mme SIMON Laura
- M GAILLARD Franck
- Mme CHARBONNIER Julie
- M DUMAS Jean Pierre
- MME HURTRER Sandrine
- M CUBIZOLLE Bertrand
- Mme PLANCHETTE Sandrine
- M LAURENT Xavier
- Mme LEBRAT Pauline
- M LAURENT Nicolas
- Mme LIMAGNE Sylvia
- M LAURENT Gilles
- Mme AUBAZAC Lise
- M Christian CUBIZOLLES
- Mme ROUX Lucie
- Mme LAURENT Sylvie

-Propose cette liste à la Direction départementale des Finances Publiques compétente pour procéder à la désignation des 6 membres titulaires et des 6 membres suppléants de la commission

- Charge Monsieur le maire de transmettre la présente délibération annexée, accompagnée de la liste annexée aux services fiscaux

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

22- Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de précéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Venteuges.

Le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires locales concernant des questions de défense et les relations Armées-Nation.

Il relaie les informations relatives à ces questions auprès du conseil municipal et des habitants de la commune.

La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyens
- La mémoire et le patrimoine

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE** M ROUX Christian en tant que correspondant défense

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le point « désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale » a été retiré de l'ordre du jour car il ne doit pas faire l'objet d'une délibération, cette commission sera nommée selon les articles L 19 VI, R8 et R10 du Code électoral

Informations données au conseil municipal :

- Décisions que le maire va prendre dans le cadre de ses délégations :
 - Reprise de voirie à Fougères avec l'entreprise Cubizolles TP pour un montant de 14 991.00€ HT
 - Travaux d'Eclairage public à Pontajou pour 6725.14€